

I C O M O S

COMITE INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE VERNACULAIRE

---

Dr. Max GSCHWEND

ARCHITECTURE VERNACULAIRE

P L O V D I V - OCTOBRE 1 9 7 9

ARCHITECTURE VERNACULAIRE

Les désignations de l'architecture non-citadine généralement utilisées dans la pratique linguistique allemande sont très différentes d'aspect et ne coïncident pas toujours avec leur contenu. Je note seulement: architecture populaire, architecture provinciale, architecture rustique, architecture anonyme etc.

Depuis longtemps en Suisse existe un certain écart de la notion "architecture rustique" à cause du fait que l'on ne peut pas appeler "paysans" au sens propre du mot tous les habitants des régions provinciales, et en plus ayant en vue que dernièrement des groupes de la population s'établissent en province par des raisons professionnelles.

L'architecture vernaculaire est exprimée en Suisse d'une manière considérable par des générations d'artisans bien qualifiés qui existent depuis des siècles. La présence actuelle de bâtiments est due à une génération d'artisans dont l'activité date au moins du 14<sup>ème</sup> siècle. Les bâtiments en province de cette époque sont construits en plus grande partie par des artisans, même quand il s'agit de petits bâtiments ou de bâtiments sans grande valeur. Le propriétaire du futur bâtiment et ses voisins collaboreraient avec compréhension pendant la construction de la maison. Les petits bâtiments supplémentaires, les communs postérieurement construits ou les réparations ont été faits par les propriétaires-mêmes qui possédaient une certaine qualification artisanale. Tout cela est valide même pour les constructions dans les régions des fêtes de mois de mai ou bien dans les Alpes, où l'on pourrait encore trouver des constructions temporaires.

Au contraire, les bâtiments plus importants dans les habitations permanents sont construits entièrement par des artisans qui montaient aussi les formes décoratives, par exemple les frises, les bois sculptés, les peintures décoratives etc. à l'intérieur de la maison. La décoration, faite par un paysan possédant un goût artistique dans sa propre maison, était un fait assez rare. Au contraire, la nécessité de prestance, largement répandue, imposait la mise de la décoration ornementale par un spécialiste qualifié. La prospérité de la plupart des régions de la Suisse en 17ème siècle et surtout en 18ème siècle permettait aux habitants de province de décorer leurs maisons à l'intérieur et à l'extérieur et respectivement de payer les frais nécessaires. Il y avait aussi des artisans ambulants qui possédaient un talent artistique particulier et qui ne travaillaient qu'en certains cas.

La présence architecturale de la Suisse d'après nos connaissances actuelles résulte d'un art artisanal bien exprimé. Naturellement ces artisans habitaient aussi la province, souvent ils cultivaient leur petite propriété pour avoir des revenus supplémentaires et à ce titre ils étaient étroitement liés avec la vie et les traditions de la population provinciale. A cause de ces faits on ne peut pas parler d'une architecture "populaire" car les artisans ne présentaient qu'une petite partie du peuple tout en possédant leur propre qualification et c'est à peine depuis le 16ème siècle qu'il se sont spécialisés dans des métiers strictement déterminés.

Les recherches récentes ont prouvé que parmi les populations différentes d'une vallée travaillaient des familles d'artisans bien déterminées, ce qui est valable surtout pour les menuisiers. Ils sont restés célèbres par leur fierté et

leur aplomb, se considérant égaux au propriétaire et son épouse, laissant leurs noms sur la façade de la maison. A cause de cela on ne peut pas parler d'architecture "anonyme", bien qu'il y a naturellement des bâtiments sans inscriptions,

Dernièrement en Suisse se déroule un débat sur l'emploi de la notion "architecture provinciale", "art architectural provincial" etc. De cette manière on distingue cette partie de l'architecture citadino-civile qui descend d'autres préalables et qui a une évolution considérablement différente.

Actuellement par la notion "architecture provinciale" nous entendons la présence architecturale de la province d'une manière générale, des bâtiments d'habitations ou de service, des bâtiments polyvalents, bâtiments de subsistance provinciale, des petites chapelles, des colonnes de prière avec un crucifix ou icône, des croix de prière dans les champs etc. qui font part aussi de la présence traditionnelle et historique. L'âge de ces monuments architecturaux n'est pas limité car même aujourd'hui subsistent des bâtiments de province de valeur historique qui datent du 15ème siècle. Certaines restes ou bien des parties de bâtiments remontent même au 13ème et 14ème siècle. Pourtant aujourd'hui même il n'y a pas d'opinion commune à l'égard de l'adjonction à l'architecture provinciale des bâtiments dans les petites villes innombrables de notre pays qui sont, par leur fonction surtout des "petites villes habitées par des citadins-agriculteurs". Ayant en vue leur origine, leur utilisation et leur construction on pourrait l'admettre à juste titre.